



CHSCTA du 14 Mai 2020
Déclaration liminaire de la FSU/CGT

Madame la Rectrice, Présidente du CHSCT de l'Académie de Poitiers
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA

La multiplication depuis lundi des signalements sur le registre Santé et Sécurité au travail met en évidence la réorganisation très lourde et très anxiogène que représente la reprise de l'activité dans les écoles avec la mise en œuvre des préconisations du protocole sanitaire. De nombreux problèmes sont apparus qu'il s'agisse des retards dans la livraison des masques, du manque de matériel pour assurer la désinfection des mains, de l'absence de nettoyage des locaux, etc.

Beaucoup d'école ont été ouvertes qui, dans un respect strict du protocole n'auraient pas dû l'être.

La charge mentale qui pèse sur les personnels, quelle que soit leur fonction, est très importante. L'épuisement, pour beaucoup, menace et l'on peut craindre, au-delà du covid-19, des impacts de longue durée sur la santé des personnels.

Dans un contexte comme celui-ci, prendre soin des personnels, c'est-à-dire se préoccuper de leur bien-être à la fois sur le plan physique, psychologique, et social – ce en quoi se définit proprement la santé pour l'OMS -, n'est pas un vain mot.

La nécessité de faire preuve de « souplesse » et de « bienveillance » a souvent été évoqué dans cette instance de la part des autorités académiques. C'est une autre réalité à laquelle nombre de personnels se sont trouvés confrontés qui ont subi des pressions pour les contraindre à ouvrir leur école quand alors qu'ils considéraient que les conditions n'étaient pas remplies. Vous avez parlé, Madame la Rectrice, lors des derniers CHSCTA, de décisions d'ouverture d'écoles qui devraient être collégiales : bien souvent la décision a été prise entre le DASEN et le Maire sans que les enseignants ne soient associés et encore moins les conseils d'école qui dans certains départements ont été court-circuités.

Les différents signalements sur le registre Santé et Sécurité mettent en évidence le fait qu'il n'y a pas de véritables garanties sanitaires et que cette reprise se fait dans un contexte marqué par de hauts risques. Les Cas de covid-19 à Chauvigny et ailleurs rappellent que l'épidémie est toujours présente et que nous ne serons jamais trop prudents.

La FSU/CGT rappelle les obligations juridiques de l'employeur en matière de santé au travail et considère comme son devoir de témoigner, dans le cadre de cette instance, des réalités de terrain, de façon à participer à ce travail d'examen critique et de partage des informations, sans lequel il ne peut y avoir de véritable prévention des risques professionnels.

Les élu.e.s FSU/CGT du CHSCTA